

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 mai 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de la convocation : 03/05/2018

Le quinze mai deux mille dix-huit à 21 heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BAQUE, Maire

Présents : MM Jean-Pierre BAQUE, Maire, Nicole JOULLIE, François BUFFIN, Didier SARKISSIAN, Emerick DALLA-BARBA, Maires-Adjoint, Isabelle LUSTRI, Josiane POURQUE, Laurence TOMASELLO, , Mathieu MENDOUSSE, Dimitri RANSAN, Gaston REY,

Excusés : Christian BEGUE

Absents : Paolo DE ALMEIDA, Cécilia DEVAUX, Pascal DALLA-BARBA,

Secrétaire de séance : Dimitri RANSAN

Lecture faite du compte rendu de la dernière séance et approbation

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SOUVENIR FRANÇAIS

Vu la demande de subvention sollicitée par Madame MIOTTI Rose-Marie, Présidente du Souvenir Français comité AUCH-BARRAN en date du 27 mars 2018 pour la participation au financement du spectacle commémoratif du centenaire de la Guerre 14-18

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

DECIDE d'attribuer une subvention de **100 €** à l'association Souvenir Français comité AUCH-BARRAN

OBJET : VIREMENT DE CREDIT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de procéder au virement de crédits suivant, sur le budget de l'exercice 2018 :

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Compte	Nature	Montant
65	6574	SUBVENTION ASSOCIATIONS	100€

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Compte	Nature	Montant
61	61524	ENTRETIEN BOIS & FORETS	100€

OBJET : VENTE DU LOT 9 DU LOTISSEMENT COULOUMERE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu une proposition d'achat pour le lot n° 9 du lotissement communal de la Couloumère de Monsieur GABARROCA Raphaël

La proposition est soumise au vote.

Deux membres du Conseil ne prennent pas part au vote

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

- Décide de vendre le lot n° 9 du lotissement communal de la Couloumère d'une superficie de 1399m² à Monsieur GABARROCA au prix de 56 000€
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente

OBJET : TARIFS COLUMBARIUM

Suite à la création d'un columbarium pour 12 familles et d'un jardin du souvenir au cimetière, Monsieur le Maire indique qu'il convient de fixer la durée et les tarifs et des concessions au columbarium et de fixer le montant de la taxe de dispersion des cendres au jardin du souvenir :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité des membres présents, de fixer les tarifs de la façon suivante :

- Concession de 30 ans :
 - o Résidents de Barran : 300€
 - o Non-résidents : 600€
- Taxe de dispersion : gratuite

Objet : CHOIX ENTREPRISE EXTENSION ET MISE EN ACCESSIBILITE ECOLE

Monsieur le Maire rappelle que afin d'effectuer l'extension et la mise en accessibilité de l'Ecole un montant estimatif de 287 930€ HT avait été effectué.

Un Marché public de travaux a été lancé décomposé en 11 lots :

11 lots :

- 1/ Démolition-Gros œuvre-VRE GO	- 7/ Sols souples
- 2/ Charpente – Couverture	- 8/ Peinture
- 3/ Menuiseries extérieures et fermetures	- 9/ Electricité- CFA-CFO – Chauff.
- 4/ Menuiseries intérieures	- 10/ Chauffage-Plomberie-VMC
- 5/ Plâtrerie – Isolation – Plafonds	- 11/ Elevateur PMR
- 6/ Carrelage	

La Commission d'Appel d'Offre s'est réunie dans un premier temps le 10/04/2018 afin d'effectuer l'ouverture des plis.

L'analyse des offres effectuée par Monsieur CHAMBON, Architecte et par le bureau d'études d'ingénierie a été présentée à la Commission d'Appel d'Offre le 03/05/2018, après négociation, celle-ci propose de retenir l'option 1 et d'attribuer les marchés de travaux aux entreprises suivantes :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT
1	MONTIES	161 916.10€
2	TOITURE BIGOURDANE	24 779.21€

3	PETITON	11 205.00€
4	PETITON	5 990.40€
5	NIN	17 881.53€
6	DUVIAU	1 630.00€
7	EB SOLS	4 793.92€
8	PICKTOR	5 526.68€
9	TAUPIAC	21 518.19€
10	PILATI	10 800.00€
11	ASCENSEURS ET AUTOMATISMES DE GASCOGNE	19 400.00€
TOTAL		285 441.03€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de valider les choix de la Commission d'Appel d'Offres.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

QUESTIONS DIVERSES :

- Suite au vote des tarifs du columbarium, il est proposé d'établir un règlement du cimetière comme mis en place dans beaucoup de commune. Monsieur le Maire, propose de réfléchir à un règlement, avant de prendre un arrêté instituant ce futur règlement intérieur du cimetière qui permettra de répondre aux problèmes des usagers.
- Il est évoqué le projet de mise en place d'un nouveau sentier de randonnée sur le territoire de la Commune. Des conventions seront passées entre les propriétaires des parcelles empruntées par ce sentier et la communauté de commune Val de Gers (la compétence tourisme ayant été transférée au la Communauté de communes).

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h00.